

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
28 AVRIL 2016**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le jeudi 28 avril 2016 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, sont aussi présents. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00 et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 72 du présent procès-verbal. Il motive les absences de madame Linda McCulloch et de madame Mireille Paquin qui sont absentes pour des raisons personnelles.

**(PRÉSENTATION)**

2016-04-23

**Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2015**

**ATTENDU** que le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards important, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015;

**ATTENDU** que madame Christine Trudel secrétaire trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

**ATTENDU** que monsieur Guy Veillette, maire fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe de présenter le rapport financier à l'assemblée;

**ATTENDU** que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 190 740\$, des charges pour 2 306 895\$, présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 116 155 \$, mais un surplus de fonctionnement de 139 612\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, portant le surplus accumulé à 861 122\$.

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015.

**QUE** le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2016-04-24

**Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2016**

**ATTENDU** que l'article 966 du Code municipal stipule que le Conseil doit, avant le 15 avril de chaque année, nommer le vérificateur des livres pour l'exercice financier en cours et que faute de nomination, le vérificateur de l'année précédente est d'office reconduit dans son mandat ;

**ATTENDU** qu'une demande de soumission a été demandé à trois firmes comptable pour l'audit des états financiers 2016 et l'audit du mandat spécial « Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » soit: Morin Cadieux s.e.n.c., Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. et Malette inc.;

**ATTENDU** les prix soumis par la firme Morin Cadieux s.e.n.c. aux montants de 10 000\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2016 et 1530\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial, les prix soumis par la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l. aux montants de 10 000\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2016 et 500\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial et les prix soumis par la firme Malette s.e.n.c.r.l. aux montants de 8 750\$, taxes en sus, pour l'audit des états financiers 2016 et 1 000\$, taxes en sus, pour l'audit du mandat spécial;

**ATTENDU** que la firme Malette s.e.n.c.r.l. comptables agréés a déposé deux prix, un pour l'audit des états financiers 2016 et un pour l'audit du mandat spécial et que la somme des deux prix est le plus bas; **(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le conseil est favorable à auditer nos états financiers 2016 par la firme comptable qui présente la soumission la plus basse ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accorde le mandat à la firme Malette s.e.n.c.r.l. comptables agréés, pour la vérification des livres de la municipalité de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 750\$, taxes en sus et un montant de 1 200\$, taxes en sus pour la « Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau local » tel qu'indiqué dans la confirmation de prix daté du 27 avril 2016 annexé à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

**Période de questions**

-Aucune question.

2016-04-25

**Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h13

Adoptée à l'unanimité.

---

Guy Veillette, maire

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général